



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 43

à la CAPD du 17 mai 2016

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames, Messieurs

Le SNUipp et la FSU appellent aujourd'hui et jeudi à la grève pour le retrait de la Loi Travail. Cette loi passée en force par le gouvernement est une attaque frontale contre le code du travail qui protège les salariés. Ce sont les conditions de travail des parents de nos élèves, les futurs droits de nos élèves comme salariés qui sont menacés. Et nous savons aussi, comme agents du service public, que les attaques contre les salariés du privé sont bien souvent retranscrites plus tard dans la fonction publique.

Pour nous, ce projet est inacceptable et il doit être retiré !

Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016. Il demande néanmoins qu'elle soit versée à tous les enseignants des écoles (SEGPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs Tice, en totalité pour les PEMF ...) et rappelle que le dossier de la revalorisation reste sur la table. Cette dernière annonce, tout comme la fin du gel du point d'indice doivent beaucoup à la mobilisation des personnels mais aussi contexte de mobilisation pour le retrait du projet de loi travail.

En ce qui concerne le temps partiel sur autorisation, la plupart de nos collègues attendent encore la décision les concernant. Le recours au temps partiel est un moyen pour les enseignants de concilier leur vie personnelle avec leur vie professionnelle. Potentiellement, cette année ou dans l'avenir, nous sommes toutes et tous concernés par l'accès au temps partiel.

Avec la dégradation de nos conditions de travail (temps de présence accru dans les écoles, pénibilité, effectifs trop importants, absence de RASED, non remplacements, absence de formation continue, allongement de la carrière et recul de l'âge de la retraite...), le temps partiel est souvent un moyen de supporter cette situation tout en préservant santé, professionnalisme et vie familiale. Imposer aux collègues de reprendre à plein temps ou même à une quotité plus importante qu'ils ne le souhaitent pourrait favoriser le « burn-out » et encore compliquer les conditions de travail de l'ensemble des enseignants.

Dans notre département, le refus de l'octroi des temps partiels aux quotités demandées ne peut être justifié : il n'y a aucun problème de recrutement et des dizaines de collègues demandent à y entrer. Le recours systématique aux arguments comptables pour justifier les refus est surtout la marque d'une gestion des personnels de plus en plus inhumaine. Ce n'est bon ni pour les personnels, ni pour le service public ni pour le coût social de tels choix.

Le SNUipp-FSU 43 s'oppose à toutes restrictions sur le droit à temps partiel. Nous demandons que toutes les quotités prévues par les textes soient possibles pour nos collègues.

Pour en venir enfin au mouvement, le SNUipp-FSU 43 demande une fois encore la suppression de la note dans le barème mouvement. Il rappelle aussi son opposition au profilage des postes et particulièrement au classement des avis favorables.

Comme les années précédentes, le SNUipp s'attache à rendre ce mouvement plus transparent en publiant le mouvement anonymé, ce qui permet aux collègues de vérifier le traitement de leurs nominations. Ce travail est utile puisque nous avons reçu de nombreuses demandes de vérifications ou d'explications. Permettre de bien comprendre et d'accepter sa nomination, c'est contribuer à rendre l'exercice du métier plus serein.